

**Sujet :** Photo de RENEL JOSSELIN

**De :** > josse972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:03

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

— IMG-20220215-WA0005.jpg —

---

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de SAINTE-LUCE pour le (ou les) motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Le projet prévoit un sentier de 1.40 et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine,) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

— Pièces jointes : —

---

IMG-20220215-WA0005.jpg

62,6 Ko

**Sujet :** Projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce

**De :** > RosaliaMonrose (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:03

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Faisant suite à votre enquête publique, veuillez trouver ci-dessous mon avis concernant le projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce.

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m, ce faisant la sécurité des piétons ne sera pas assurée à certains endroits. J'y suis donc opposée.

Rosalie Marie-Louise

Télécharger [Outlook pour Android](#)

**Sujet :** Avis projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à L'Anse Mabouyas

**De :** > burdyf (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:06

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce, pour les motifs suivants:

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons ».

Ce n'est pas le cas de votre projet.

- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

- Le projet prévoit un sentier de 1,40 m et même de 70 cm à certains endroits ne permettant pas un croisement des usagers en toute sécurité.

-Le de sentier littoral prévu se trouve en Crête de falaise, voir certaines fois au pied de la falaise dans la mer....et la sécurité n'est pas assuré.

- le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.

- Certains de ses occupants ont placés leurs divers constructions (Piscine...kiosque...) sur le domaine public (aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent).

Pour toutes ces raisons j'émetts un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à L'Anse Mabouyas, commune de Ste Luce.

Merci de votre attention

Cordialement

Mme Burdy Frédérique

**Sujet : Avis Défavorable**

**De : > bphn (par Internet)**

**Date : 15/02/2022 à 19:09**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** Réponse enquête publique projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

**De :** > miguel.etiennepain (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:10

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, monsieur

Par ce présent mail, je réponds à l'enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-luce (SSPL) et vous informe de mon opinion défavorable concernant ce projet.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Miguel ETIENNE-PAIN

0696 09 33 96

**Sujet :** Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

**De :** > karenjala (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:13

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Par la présente, je souhaite porter votre attention à l'avis défavorable que je formule en ma qualité de martiniquaise sur votre projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce. En effet, ce dernier ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement

**Sujet :** Avis défavorable pour sainte luce

**De :** > sflorne (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:24

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour.

Je donne un avis complètement défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de sainte luce.

Lucile MARAJO

Télécharger [Outlook pour Android](#)

**Sujet :** Avis pour enquête publique relative au projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte Luce

**De :** > chichoc (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:25

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis totalement défavorable au projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte Luce car ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de trois mètres et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Manuella Pierrodé

Envoyé depuis l'application Mail Orange



**Sujet :** Avis

**De :** > lucettelorne (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:28

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Dans le cadre de l'enquête publique sur le littoral, je souhaite un accès libre à tout le littoral  
lucéen

Cordialement

Lucette LORNE

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

**Sujet :** Respect du littoral des 50 pas géométriques

**De :** > claudettejeanlaurent (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:29

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Laissons le libre accès aux martiniquais notre pays nous échappe que laissons à nos enfants et petits enfants des interdits de circuler librement?

**De :** > thierry.erosé (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:30

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Les martiniquais, leurs enfants et les enfants de ces derniers ont le droit de circuler librement sur leur littoral.

Comment se fait il que la question se pose quand les 30 pas géométriques ont fait tant de nos compatriotes perdre leur habitat?

Je suis pour laisser libre accès au littoral, l'obligation pour tous les résidents de laisser un accès correcte au littoral(a prévoir dans les futurs construction pour obtention du permis)...

**Sujet :** Enquête publique mairie de Sainte Luce

**De :** > milnis75 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:31

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de SAINTE-LUCE pour les motifs suivants :

- Le projet prévoit un sentier de 1.40 et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement en toute sécurité des usagers.
- Le sentier littoral prévu, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine,) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas dans ce projet.

Cordialement

MILNIS Noëlle

**Sujet :** Non au projet de modification SSPL de Ste Luce

**De :** > colette.c.cio.pf (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:31

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

J'émet un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

**Sujet :** Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral de Sainte -Luce

**De :** > Lyenaj972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:36

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Au mMotifs suivant tel que l'indique l'ASSAUPAMAR : "ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits."

Envoyé depuis ProtonMail mobile

**Sujet :** Enquête Publique SPPL Sainte Luce

**De :** > madakate (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:38

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, monsieur

J'ai pris connaissance de l'enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-luce (SSPL) et vous informe de mon opinion défavorable concernant ce projet.

En effet, ce projet ne me semble pas permettre une circulation libre et en toute sécurité des piétons sur l'ensemble du parcours.

Cordialement,

Kathleen ALGER.

**Sujet :** Projet modification servitude sur le littoral de Ste Luce

**De :** > o.louissidney (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:39

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Pour le motif : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

En espérant que mon avis sera pris en compte,

Cordialement,

Odile Louis-Sidney

Habitante de Sainte Luce



**Sujet :** ENQUÊTES PUBLIQUES LITTORAL STE LUCE

**De :** > corine.lila (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 19:50

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.
- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Corine LILA

Envoyé l'application Mail Orange

De : > klebertspartacus (par Internet) .....

Date : 15/02/2022 à 19:59

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Non

**Sujet :** Avis défavorable Enquête publique Sainte-Luce

**De :** > mj\_mavinga (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:08

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, monsieur

Par ce présent mail, je réponds à l'enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce (SSPL) et vous informe de mon opinion défavorable concernant ce projet.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Mavinga Marie-julie

**Sujet :** Projet de modification de sppl du littoral de Sainte -Luce

**De :** > tuernalcleo (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:09

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis totalement défavorable au projet de modification de la SPPL de Désert à Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les raisons suivantes:

- ce projet ne respecte pas le droit qui prévoit une SPPL de 3 mètres
- ce projet ne prévoit qu'un sentier de 140 cms, voire 70 cms en certains endroits . La sécurité des usagers n'est pas assurée, surtout en cas de croisements.
- Le sentier prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire dans la mer au pied de falaise, au mépris de la sécurité élémentaire due aux usagers du littoral.
- Certains occupants ont investi des parcelles du littoral et en interdisent l'accès mais ne produisent aucun titre de propriété.

Certains d'entre eux ont même placé diverses constructions ( piscine ) sur le domaine public, obligeant les usagers du littoral à passer dans la mer au mépris de la sécurité qui leur est due.

Le littoral est et doit demeurer un lieu à usage public et collectif.

Aucun intérêt particulier ne doit prévaloir sur cette disposition .

Je réitère donc mon opposition absolue au projet présenté.

Leonide Ballandras.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** Projet de modification de servitude de passages des piétons sur le littoral de Sainte Luce

**De :** > myriampivert (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:31

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je donne un avis défavorable à ce projet car il ne respecte pas le droit de passage à une servitude de 3 m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement

Myriam Pivert

**Sujet :** Avis défavorable

**De :** > tito271270 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:37

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

En effet, cela ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Mme GOTTE

**Sujet :** Chemin littoral de Sainte Luce. Je donne un avis défavorable au projet de modification : Servitude de passage piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte Luce

**De :** > jbotanique5 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:47

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

**De :** > tronalbert97233 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:47

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je ne sui pa d'accord pour ce projets...Pour plusieurs raisons ?



**Sujet :** Modification de SSPL de Sainte-Luce

**De :** > karine.beauregard972 (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 20:53

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Abonnée aux marches sur le littoral de Sainte-Luce, je ne peux que constater l'absence totale d'application de la réglementation concernant les 50 pas géométriques si chère au gouvernement dès qu'il s'agit du citoyen lambda. Pourtant, malgré les manifestations qui ont mis et continuent à mettre en évidence le non-respect des 50 pas et du droit légal de passage de tout un chacun sur le littoral de notre chère île, de nouvelles constructions apparaissent. La sécurité des personnes ne pouvant plus être assurée, il convient à chacun d'émettre un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce.

A cet effet, je rejoins totalement la position de l'ASSAUPAMAR sur cette enquête.

Cordialement

**Sujet : SSPL de Sainte-Luce**

**De : > rafi972.fira (par Internet)**

**Date : 15/02/2022 à 21:02**

**Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**

Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

**Sujet :** Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

**De :** > morile.rolle (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:04

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Monsieur

Je viens par la présente donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Après vérification, j'ai constaté que le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Dans l'attente d'une réponse rapide, je vous prie d'agréer, monsieur, mes sincères salutations

**Sujet :** avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de st Lucie

**De :** > tanya.thelcide (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:06

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

MOTIF SUIVANT l avis de L ASSAUPAMAR :car ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Tania THELCIDE

**Sujet :** PROJET de modification de la servitude de passage de piétons sur le littoral ANSE DESERT et ANSE MABOUYAS à SAINTE- LUCE

**De :** > nicolas.numa (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:07

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral( SSPL) de Sainte Luce

Motif:

Ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m, et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits

Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions(piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent

N. NUMA

**Sujet :** Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

**De :** > mm.mavinga (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:08

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, monsieur

Par ce présent mail, je réponds à l'enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce (SSPL) et vous informe de mon opinion défavorable concernant ce projet.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Cordialement,  
Michaëlle Mavinga

**Sujet :** Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce

**De :** > veronique.jean-marie (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:19

**Pour :** "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Avis défavorable au *projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.*

Cordialement

Véronique Jean-Marie

**Sujet :** projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

**De :** > salamandro (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:23

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement

Véronique Touahri



**Sujet :** Projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte-Luce

**De :** > sj.puisy (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:25

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

En effet, je note que celui-ci ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Vous souhaitant bonne réception

Très cordialement

Sandrine SOQUET

**Sujet :** Avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte Luce

**De :** > mjtircy (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:32

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Marie Josée Tircy

Résidence Saint James Acajou 97232 Le Lamentin

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Je vous prie de croire à mes sentiments respectueux.

Marie Josée Tircy

Envoyé de mon iPhone

**Sujet :** réponse à enquête publique préalable modification SPPL Ste Luce entre Désert et Mabouya

**De :** > micheline.defoi (par Internet,

**Date :** 15/02/2022 à 21:50

**Pour :** <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

avisspplsteluce.pdf

373 Ko

Le 15/02/2022

Objet : projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) à Sainte-Luce entre Désert et l'anse Mabouya.

Nous sommes DEFAVORABLES à ce projet pour les motifs suivants :

- Ce projet ne respecte pas la loi qui prévoit une SPPL de 3m ;
- Le passage n'est pas possible à certains endroits compte tenu des constructions de certains occupants sur le domaine public : on est obligé de rebrousser chemin ou de descendre et passer dans la mer ???

NOM	PRENOM	ADRESSE
DEFOI	Micheline	28 rte de Balata 97200 Fort de France



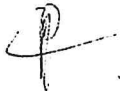
RAFFIN	Chéryl	Idem
--------	--------	------



RAFFIN	Carlyne	id.
--------	---------	-----



RAFFIN	Tanguy	id.
--------	--------	-----



**Sujet :** Avis sur la modification du cheminement de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) à Sainte-Luce, entre l'Anse Mabouyas et l'anse Désert.

**De :** > clara.desportes (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:50

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis défavorable au projet de modification cité en objet.

Motifs:

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Le projet prévoit un sentier de 1.40 et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine,) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Cordialement,

Clara DESPORTES

--

Clara DESPORTES

**Sujet :** Avis défavorable

**De :** > lesueuryannick (par Internet)

**Date :** 15/02/2022 à 21:52

**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

**Sujet :** Servitude passage des piétons sur le littoral de Ste Luce  
**De :** > floralie972 (par Internet)  
**Date :** 15/02/2022 à 21:55  
**Pour :** enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la servitude citée en objet.

Motifs suivants l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement